

### CÉRÉMONIE DU 08 MAI 1945

La population de Courvières est invitée à la cérémonie commémorative de l'armistice du 08 mai 1945 qui aura lieu le

**Mercredi 08 mai 2019 à 11h**

au Monument aux Morts

A l'issue de cette cérémonie, le verre de l'amitié sera offert à la population à la Mairie.



### ELECTIONS EUROPÉENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 Etats membres de l'Union européenne entre le 23 et le 26 mai 2019. En France elles auront lieu le **dimanche 26 mai**. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à la Mairie de Courvières, salle du rez-de-chaussée. Tous les électeurs inscrits sur la liste électorale recevront une nouvelle carte 2ème quinzaine de mai.



Les personnes qui seraient volontaires pour la tenue du scrutin **peuvent s'inscrire en Mairie** par téléphone ou par mail avant le vendredi 17 mai.

*Voir coordonnées ci-dessus*

### FÊTE DES MÈRES 2019

Le repas de la Fête des Mères aura lieu le **vendredi 24 mai** au Centre d'Accueil à partir de 20h. Nous remercions les mamans de bien vouloir vous inscrire à l'aide du bulletin ci-dessous, ou par mail à la Mairie :



Bulletin d'inscription à retourner à la Mairie avant le 17 mai :

Madame .....

Participera au repas

Ne participera pas au repas

## RANDONNÉE DES FRUITIÈRES



La commune de Courvières accueille la Rando des Fruitières le **dimanche 19 mai 2019**. L'organisation se fait en partenariat avec les associations de Courvières et Bannans et les producteurs des Fruitières à Comté. Les bénévoles souhaitant rejoindre l'équipe d'organisation sont les bienvenus ! Vous pouvez prendre contact avec l'ASL de Courvières (Sylvie GENIN-MANON, J-Maurice VAUCHER, Christian KOVACIC).

Les inscriptions pour la randonnée sont ouvertes sur le site [www.frasnedrugeon-cfd.fr](http://www.frasnedrugeon-cfd.fr) (jusqu'au 17 mai) ou par courrier (jusqu'au 10 mai). Les inscriptions seront possible le jour même dans la limite des places disponibles.

## INCIVILITÉS

Le garde forestier, Richard DELORME, nous informe d'une aggravation de cas d'incivilités dans la forêt communale. En effet, des pneus, des bouteilles vides, des recharge Camping-gaz,... ont été déposés dans celle-ci.

Ces incivilités sont amendables et peuvent faire l'objet d'une contravention de 5ème classe avec une amende allant jusqu'à 1500€.

